



CF COMPETITIONS GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS



Bureau Fédéral du 10-11 février 2017

GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS

Situation à date des répartiteurs OTM :

La gestion des OTM HN a été reprise par la CFC sans attendre la fin de saison suite à la démission de Nathalie Courcelle et de deux répartiteurs nationaux.

Une nouvelle équipe a été mise en place sans aucune interruption avec une feuille de route claire et des objectifs prioritaires partagés (professionnalisme, clarté des règles de fonctionnement, travail en équipe et cohésion entre bénévoles et salariés).

GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS

Nouvelle équipe :

Hélène Crespin : LR Nord Pas de Calais, Picardie, Ile de France, Haute-Normandie et Basse-Normandie

Séverine Aubert : LR Bretagne, Pays de la Loire, Centre et du Poitou-Charentes

Sandra Delbecque : LR Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Lyonnais et Alpes

Stéphane Maggi : Aquitaine, Limousin, Pyrénées, Languedoc Roussillon, Provence et Côte d'Azur

GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS

Cette équipe est accompagnée au quotidien par **Melody Bodin**, référente salariée et interface dans le cadre du fonctionnement général.

Une réflexion doit-être menée pour se projeter au delà de cette fin de saison.

Situation à date des répartiteurs arbitres :

La gestion des répartiteurs arbitres se poursuit dans le cadre défini en début de saison.

Des travaux sont menés pour définir un fonctionnement clair pour les années à venir.

Une charte de bonnes pratiques sera proposée rapidement au Bureau Fédéral pour validation.

GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS

Cette charte sera la base de fonctionnement au quotidien et aura pour objectif d'assurer transparence, équité de traitement sur tout le territoire mais aussi juste équilibre entre proximité, co-voiturage et niveau de désignation nécessaire pour la progression de l'arbitre.

Pour ce faire, sera mis en place dès la saison prochaine un tableau de suivi des désignations reprenant les critères indispensables au bon suivi des engagements.

GESTION DES DESIGNATIONS DES OFFICIELS

Il sera ainsi possible de suivre, par officiel et sur l'ensemble du territoire, le nombre de désignations par championnat (et en cumul), le kilométrage moyen (et en cumul) en respectant :

- a. Le cahier des charges du coût maxi par division,
- b. La définition, par la CFO en charge de la formation des officiels, des objectifs de désignations par niveau pour chaque arbitre.

Pour se faire, une équipe de 12 répartiteurs territoriaux et de 2 répartiteurs nationaux est envisagée dès la saison 2017 – 2018.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80